



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

**Acquisition d'un passage - Ancienne clinique Combret**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99072

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Acquisition d'un passage - Ancienne clinique Combret**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'Association "Chez Nous", propriétaire de l'ancienne clinique Combret, rue Georges Lasseron, souhaite céder gratuitement à la Ville de NIORT, un passage d'une largeur de 1,50 m, prélevé sur sa propriété (cadastrée section CX n° 48). En effet, ce passage est régulièrement emprunté par des personnes désireuses de couper au plus court entre la rue Georges Lasseron et l'espace vert jouxtant le bassin d'orage, Avenue de Limoges (parcelle CX n° 288 - propriété Ville de NIORT).

Cette association souhaite ainsi régulariser une situation établie de fait et confortée par les habitudes prises par les habitants de ce quartier.

Je propose donc que la Ville de NIORT procède à l'acquisition à titre gratuit dudit passage, lequel est délimité par un grillage posé par l'Association "Chez Nous".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'acquisition du passage concerné aux conditions indiquées,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître SALLES, Notaire à CADILLAC (Gironde) Tous les frais découlant de cette acquisition seront à la charge de la Ville de NIORT et imputés au 908-221-2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)